

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 170 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS représentée par Gerard GAZAY - Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Sophie ARRIGHI représentée par Emilie CANNONE - Gérard AZIBI représenté par Laure ROVERA - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Roland GIBERTI - Laurent BELSOLA représenté par Yves MESNARD - Moussa BENKACI représenté par Stéphane PAOLI - Nasser BENMARNIA représentée par Marcel TOUATI - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Nadia

BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Frédéric GUINIERI - René-Francis CARPENTIER représenté par Martial ALVAREZ - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Martine CESARI représentée par Olivier FREGEAC - Jean-Pierre CESARO représenté par Nicolas ISNARD - Jean-David CIOT représenté par Pascal MONTECOT - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Patrick PAPPALARDO - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Claude FERCHAT représenté par Frédéric GUELLE - Stéphanie FERNANDEZ représentée par Kayané BIANCO - Gérard FRAU représenté par Nathalie LEFEBVRE - Agnès FRESCHEL représentée par Christian PELLICANI - Daniel GAGNON représenté par Philippe CHARRIN - Eric GARCIN représenté par Christian DELAVET - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Prune HELFTER-NOAH représentée par Aïcha SIF - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Pierre HUGUET représenté par Audrey GARINO - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Cédric JOUVE représenté par Dona RICHARD - Jessie LINTON représentée par Doudja BOUKRINE - Régis MARTIN représenté par Franck SANTOS - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Lourdes MOUNIEN représentée par Christine JUSTE - Didier PARAKIAN représenté par Véronique MIQUELLE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Guy BARRET - Patrick PIN représenté par José MORALES - Jocelyne POMMIER représentée par Sandrine MAUREL - Henri PONS représenté par Catherine PILA - Jean-Baptiste RIVOALLAN représenté par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Didier REAULT - Michèle RUBIROLA représentée par Perrine PRIGENT - Michel RUIZ représenté par Georges CRISTIANI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Francis TAULAN représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Yves WIGT représenté par Bernard RAMOND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Sophie GRECH - Sophie JOISSAINS - Vincent KORNPROBST - Michel LAN - Éric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Richard MALLIE - Caroline MAURIN - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Pauline ROSSELL - Valérie SANNA - Catherine VESTIEU - Jean-Louis VINCENT - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lyece CHOULAK représenté à 15h00 par Sébastien JIBRAYEL - Lisette NARDUCCI représentée à 15h25 par Nathalie TESSIER - Robert DAGORNE représenté à 15h35 par Guy TEISSIER - Valérie BOYER représentée à 16h00 par David GALTIER - Christian BURLE représenté à 16h10 par Joël CANICAVE - Eric CASADO représenté à 16h12 par François BERNARDINI - Hervé MENCHON représenté à 16h25 par Lydia FRENTZEL - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON représentée à 17h04 par Sabine BERNASCONI - Nicole JOULIA représentée à 17h15 par David YTIER - Claudie MORA représentée à 17h15 par Hatab JELASSI - Nathalie TESSIER représentée à 17h20 par Patrick AMICO - Jean-Pierre SERRUS représenté à 17h21 par Didier KHELFA - Loïc GACHON représenté à 17h30 par Daniel AMAR.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Philippe LEANDRI à 15h26 - Benoît PAYAN à 15h30 - Pierre LEMERY à 15h37 - Gilbert SPINELLI à 15h45 - Françoise TERME à 16h00 - Philippe CHARRIN à 16h12 - Emilie CANNONE à 16h13 - Anne VIAL à 16h23 - Linda BOUCHICHA à 16h25 - Gaby CHARROUX à 16h25 - Nathalie LEFEBVRE à 16h25 - Marie BATOUX à 16h25 - Bernard DEFLESSELLES à 16h28 - Stéphanie GRECO DE CONINGH à 16h30 - Mathilde CHABOCHE à 16h35 - Sandrine MAUREL à 16h35 - Sébastien BARLES à 16h38 - Martial ALVAREZ à 16h45 - Monique FARKAS à 16h50 - Samia GHALI à 16h50 - Sébastien JIBRAYEL à 16h50 - Yannick OHANESSIAN à 16h52 - Doudja BOUKRINE à 16h55 - Philippe GRANGE à 16h55 - Julien BERTEI à 16h56 - Véronique MIQUELLE à 17h00 - Yves MORAINE à 17h02 - Jean-Jacques COULOMB à 17h20 - Monique SLISSA à 17h21 - Isabelle ROVARINO à 17h45 - Pascale MORBELLI à 17h45 - Daniel AMAR à 17h45 - José MORALES à 17h45.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-023-15472/23/CM

■ Approbation du principe d'une délégation de service public de l'assainissement sur le territoire des communes de Trets, Rousset, Beaurecueil, Peyrolles-en-Provence et Meyreuil - Abrogation de la délibération TCM-009-14908/23/CM du 12 octobre 2023

76618

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La gestion du service public de l'assainissement de la commune de Trets est organisée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public conclu avec la Société des Eaux de Marseille et arrivant à expiration le 8 juin 2024.

La gestion du service public de l'assainissement de la commune de Rousset est organisée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, conclu avec la Société des Eaux de Marseille et arrivant à expiration le 30 juin 2024.

La gestion du service public de l'assainissement de la commune de Beaurecueil est organisée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, conclu avec Société des Eaux de Marseille et arrivant à expiration le 19 juillet 2024.

La gestion du service public de l'assainissement de la commune de Peyrolles-en-Provence est organisée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, conclu avec Société des Eaux de Marseille et arrivant à expiration le 30 juin 2025.

La gestion du service public de l'assainissement de la commune de Meyreuil est organisée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, conclu avec Société d'Aménagement Urbain et Rural et arrivant à expiration le 14 octobre 2025.

En application des dispositions des articles L. 5217-2 et L. 5218-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est vue transférer la compétence de ses communes membres en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées le 1^{er} janvier 2018.

Suite au transfert de compétences, le Conseil de la Métropole est libre de décider du mode de gestion qu'il estime le plus approprié pour la gestion de ces services publics.

Dans cette perspective, la Métropole a confié à un groupement d'assistance à maîtrise d'ouvrage la réalisation d'une étude comparative des différents modes de gestion des services de l'assainissement sur le territoire des communes susvisées.

Au vu des résultats de cette étude, dans un souci d'harmonisation et de rationalisation des services d'assainissement, un contrat de délégation de service public unique pour les cinq communes est apparu comme le mode de gestion le plus adapté pour répondre aux attentes et aux besoins de la Métropole.

Cette analyse, ainsi que les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire sont présentées dans le rapport ci-annexé, tel que prévu par l'article L. 1411-4 du CGCT.

Dans un premier temps, les conclusions sur le choix du mode de gestion du service de l'assainissement de Peyrolles-en-Provence et Meyreuil n'étant pas finalisées, il a été proposé au Conseil de la Métropole en séance du 12 octobre 2023 d'approuver le principe d'une délégation de service public de l'assainissement sous la forme d'un contrat unique démarrant au 1^{er} juillet 2025 sur le périmètre de trois communes, à savoir Trets, Rousset et Beaucueil.

Il est nécessaire d'élargir la délibération initiale approuvant le mode de gestion en délégation de service public pour l'assainissement des communes de Trets, Rousset, Beaucueil aux communes de Peyrolles-en-Provence et de Meyreuil.

Ainsi par la présente délibération, il est proposé, d'annuler la délibération n° TCM-009-14908/23/CM du 12 octobre 2023 qui n'incluait pas les communes de Peyrolles-en-Provence et de Meyreuil et d'approuver le principe d'une délégation de service public de l'assainissement sous la forme d'un contrat unique démarrant au 1^{er} juillet 2025 sur le périmètre des cinq communes de Trets, Rousset, Beaucueil, Peyrolles-en-Provence et Meyreuil.

Des avenants de prolongation aux contrats de délégation du service public de l'assainissement de Trets, Rousset et Beaucueil, en cours d'exécution susvisés seront ultérieurement soumis à l'approbation du Conseil de Métropole afin de porter leur échéance au 30 juin 2025. La commune de Meyreuil intégrera le contrat unique à l'échéance de son contrat actuel.

Conformément à la lecture combinée de ces dispositions et de celles de l'article L.1413-1 du CGCT, la Métropole a soumis, au préalable, ce rapport pour avis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°TCM-009-14908/23/CM du Conseil de Métropole du 12 octobre 2023 relative à l'approbation du principe d'une délégation de service public de l'assainissement sur le territoire des communes de Trets, Rousset, et Beaucueil ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 27 novembre 2023 ;
- Le rapport de présentation joint en annexe explicitant les modes de gestion envisageables, les raisons du choix de la délégation de service public et décrivant les caractéristiques des principales missions demandées au délégataire.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'assurer la continuité des services publics de l'assainissement sur le territoire des communes suivantes : Trets, Rousset, Beaucueil, Peyrolles-en-Provence et Meyreuil.
- Que le recours à une gestion déléguée des services publics de l'assainissement, est le mode de gestion le mieux approprié.

Délibère

Article 1 :

La délibération n°TCM-009-14908/23/CM du Conseil de Métropole du 12 octobre 2023 « Approbation du principe d'une délégation de service public de l'assainissement sur le territoire des communes de Trets, Rousset, et Beaucueil » est abrogée.

Article 2 :

Est approuvé le principe d'une délégation de service public sous la forme d'un contrat unique comme mode de gestion du service public de l'assainissement sur le territoire des communes suivantes : Trets, Rousset, Beaucueil, Peyrolles-en-Provence et Meyreuil.

Article 3 :

Sont approuvées les caractéristiques principales des prestations déléguées telles que décrites dans le rapport de présentation annexé, qui seront détaillées et précisées dans le dossier de consultation.

Article 4 :

Le contrat de délégation de service public d'une durée de dix ans prendra effet au 1^{er} juillet 2025. Des avenants de prolongation aux contrats de délégation de service public de l'assainissement en cours d'exécution sur le territoire de Trets, Rousset et Beaucueil seront soumis à l'approbation d'un prochain Conseil de la Métropole.

La commune de Meyreuil intégrera le contrat unique à l'échéance de son contrat actuel.

Article 5 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à engager et à conduire à son terme la procédure de consultation telle que prévue aux articles L. 1411-1 et suivants du CGCT ainsi qu'aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Eau - Assainissement - Pluvial

Roland GIBERTI